

Considérant

- Le refus du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur l'**indexation des traitements** en 2022 malgré l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation (+ 0,9%) ;
- Le **bénéfice de 49 millions** des comptes 2021 de l'Etat suite à l'augmentation des recettes fiscales extraordinaire de près d'un milliard qui, de fait, permettait de verser l'indexation 2022 ;
- Le **projet de budget 2023** (PB23) qui ne tient pas compte des besoins du personnel ;
- Le refus d'octroyer l'**indexation pleine et entière des traitements** en 2023, le Conseil d'Etat n'envisageant de verser que la moitié (1,35%) de l'inflation qu'il estime à 2,7% ;
- L'**inflation actuelle** qui devrait se situer **entre 3% et 4%**, calcul qui n'intègre pas l'augmentation des primes maladies qui s'élève, pour Genève, à 4.7%, ni l'augmentation de la TVA de 0.4% (AVS21) ;
- La revendication de l'Union syndicale suisse (USS) d'**indexer les traitements de 5%** ;
- La volonté de l'employeur de **suspendre le versement des annuités en 2023 et 2025** ;
- La **privatisation de l'assurance perte de gain** (APG) poursuivie par l'employeur contre l'avis du personnel qui privilégie l'auto-assurance de l'Etat ;
- La **facilitation des licenciements** voulue par l'employeur et inscrite dans le projet de modification de la loi sur le personnel de l'administration cantonale (LPAC PL 13159) ;
- Le **manque récurrent de nouveaux postes** au regard de la démographie et des nombreux services qui souffrent depuis des années de ce défaut de moyens, notamment dans le social, la santé, la sécurité et l'enseignement ;
- L'acceptation d'**AVS21** le 25 septembre dernier mais son rejet, à 62,8%, par la population genevoise ;
- La difficulté du Conseil d'Etat à entendre les **revendications du personnel** portées par les organisations syndicales et à faire exister le partenariat social,

L'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, réunie au Faubourg :

- **Affirme sa détermination à défendre les services publics et les prestations dues à la population**, notamment par l'octroi de postes et de moyens à la hauteur des besoins ;
- **Revendique dès à présent une indexation pleine et entière des traitements** au regard de l'inflation, en gardant en référence l'augmentation des traitements de 5% réclamée par l'USS afin de maintenir le pouvoir d'achat pour tous les personnels (publics et subventionnés) ;
- **Exige le versement de l'annuité 2023** pour le personnel de l'Etat et du secteur subventionné ;
- **Exige le maintien de tous les nouveaux postes prévus** (488) dans le PB23 ;
- **Demande la prise en charge par l'Etat de l'augmentation des coûts de l'énergie** (principalement l'électricité) dans les entités subventionnées ;
- **Demande l'indexation des rentes** à charge du Conseil d'Etat et des minima sociaux ;
- **Revendique des moyens supplémentaires pour les secteurs subventionnés** afin de garantir la qualité des prestations, en particulier dans les secteurs de la santé et du social ;
- **S'oppose à la privatisation de l'assurance perte de gain** (APG) ;
- **Refuse que la loi sur le personnel de l'administration cantonale (LPAC) soit modifiée dans le but de faciliter les licenciements et exige le retrait du PL 13159** ;
- **Attend** du Conseil d'Etat qu'il **modifie le projet de loi** qu'il a transmis au GC et qui prévoit une **hausse indécente** du salaire des membres du Conseil d'Etat de 50'000 CHF par an (**+17%**) ;
- **Exige** de l'Etat-employeur des garanties quant à l'**égalité femme-homme** et qu'il prévoit des aménagements des conditions de travail en fonction de l'âge et de la pénibilité des fonctions ;
- **Donne mandat aux instances du Cartel** de défendre les revendications qui précèdent auprès de l'employeur, **d'organiser** à cette fin **les actions de lutte** nécessaires (manifestations, grèves, etc.) et d'en rendre compte régulièrement au personnel.

En appui à ces revendications, l'Assemblée appelle l'ensemble du personnel

à faire GRÈVE la journée du mercredi 12 octobre 2022,

à tenir des assemblées de secteur sur les lieux de travail et à rejoindre :

- ⇒ **l'Assemblée du personnel qui se tiendra à l'aula de l'Hepia (4, rue de la Prairie) à 15h00 ;**
- ⇒ **la manifestation qui, dès 16h30, en partant de l'Hepia, défilera jusqu'à la Place Neuve.**

Résolution adoptée à l'unanimité moins 1 opposition et 4 abstentions